



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armement

Question écrite n° 121851

Texte de la question

M. Daniel Paul attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur les exportations de licence depuis 2000 pour des "véhicules Renault militarisables" au profit du Soudan pourtant sous embargo du conseil de l'Union européenne depuis 1994. Le rapport publié par le centre de recherche *International peace institut service* (IPIS), de Transarms et de l'ONG Action sécurité éthique républicaines (ASER), montre que des camions Renault "civils militarisables" ont été armés et utilisés par les janjaweed au Soudan, lesquels sont responsables de graves violations des droits humains au Darfour. Pourtant ce matériel est absent des listes de matériel sous contrôle de la commission interministérielle d'étude des exportations du matériel de guerre. Dans un moment crucial pour les négociations du traité sur le commerce des armes dans lesquelles la France joue un rôle majeur, il est essentiel de prévenir de tels transferts qui participent à de graves violations des droits humains et contreviennent également au critère n° 2 de la position commune de l'Union européenne. Il demande quelles sont les intentions de la France à cet égard.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121851

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11908

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)